

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

~~~~~

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Sylvain DURAND, Maire.

~~~~~

Étaient présents :

M. Sylvain DURAND, M. Jean-Louis BROSSARD, M. Xavier MURAT, Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER, M. Olivier GOUPILLON, M. Didier SCEOSOLE, Mme Liliane GUILLOSSOU, M. Thierry RICHARD, Mme Brigitte GRANDO, M. PATRONE Vincent, Mme Edith SARDOU, M. David MARTIN, Mme Agnès GIRAUDON, M. Julien CANTAGALLI, Mme Carole TERRIEN et Mme Céline CROISSET

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laurence BÂCLE à M. Sylvain DURAND
M. César DE OLIVEIRA à M. Didier SCEOSOLE

Absents excusés :

M. Gilbert GUILLOCHIN, M. Olivier PLOIX, Mme Stéphanie SOULIÉ, Mme Marielle LEMARECHAL et M. Nicolas LORDIER

Formant la majorité en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Secrétaire de séance ~Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER

I – DÉLIBÉRATIONS

~~~~~

**N° 01/2025 – RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES**

La communauté de communes Cœur d'Yvelines est créée par un arrêté préfectoral du 8 novembre 2004, et compte alors 6 communes : Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Villiers-Saint-Frédéric adhère à la communauté, la portant à 7 communes.

La communauté s'étend le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (arrêté préfectoral n°2013119-0028) à 24 autres communes : Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montfort-L'Amaury, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint-Rémy-L'Honoré, Thoiry, Le Tremblay-sur-Mauldre, Vicq et Villiers-le-Mahieu, constituant le territoire actuel composé de 31 communes.

Les statuts prévoient : *« la Communauté de Communes a pour objet d'associer les différentes communes et collectivités territoriales au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, tout en protégeant les espaces naturels et le patrimoine architectural et paysager de son territoire. »*

Le territoire de Cœur d'Yvelines n'est pas cohérent. Très étendu, il couvre plusieurs bassins de vie, et il est difficile de créer un projet de territoire homogène pour les 31 communes qui composent cette communauté de communes. En effet, chaque commune a ses propres particularités, ses enjeux (accès aux services pour les communes le plus rurales), ses obligations (loi SRU pour certaines) ...

Ainsi, 10 ans après la définition du nouveau périmètre, Cœur d'Yvelines ne propose toujours pas d'espace de solidarité aux communes. Depuis 2014, aucun projet important commun d'aménagement de l'espace n'est proposé, et la CC Cœur d'Yvelines n'a pas de nouvel engagement concernant la protection des patrimoines de son territoire.

De plus, certaines compétences obligatoires ne sont pas exercées : réalisation d'un SCOT ou encore gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

A l'inverse, certaines initiatives sont mises en place, qui ne répondent à aucune compétence de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (plate-forme de l'emploi locale).

Enfin, les statuts prévoient la consultation d'un conseil de développement, pour l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification, la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Ce conseil de développement ne s'est jamais réuni, ce qui démontre l'inertie du territoire.

Sur le fondement de l'article L.5210-1 du CGCT disposant que « le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité », le Conseil municipal de Villiers-Saint-Frédéric demande le retrait de la commune de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines ».

Convaincus de l'intérêt de travailler en commun avec les élus des communes les plus proches, avec un territoire cohérent, les élus de Villiers-Saint-Frédéric demandent au Préfet de créer une nouvelle Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DEMANDE** son retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,

**DEMANDE** l'inscription de cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,

**DEMANDE** aux services de l'Etat la création d'une nouvelle Communauté de Communes, sur la base d'un nouveau périmètre restreint, d'un seul tenant et sans enclave, avec une cohérence territoriale

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

## II – INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire résume l'évolution et la situation de la Communauté de Communes Cœur Yvelines depuis 2004. Vous trouverez ci-joint une synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à dix heures quarante-cinq.

Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER  
Secrétaire de séance



M. Sylvain DURAND  
Maire de Villiers-Saint-Frédéric

## Demande de sortie de la CCCY

Avec l'objectif de créer une interco à un nombre réduit de communes partageant les mêmes ambitions

### Historique :

2004-2006 : création par les 2 communes Jouars Pontchartrain et Neauphle le Château, rejoint par VSF le 1<sup>er</sup> janvier 2007, Présidence, Bernard Joppin, Maire de N le Ch

Financement via la TP transféré à la com de com. Chaque commune ayant un reversement correspondant à son apport moins les dépenses de l'année.

Création d'un service « instruction » urbanisme vu le désengagement de la DDE pour les communes de plus de 1 000 hab , donc embauche de 2 instructeurs

Gestion des OM des 7 communes d'une manière individualisée

Gestion de la petite enfance « crèche » avec notamment Cœur d'enfant

Création de PAVY 1 à St Germain, création de ressources pour la communauté

Volonté de développer un environnement qualitatif

Un excédent de trésorerie important est créé. Essentiellement par l'apport de « Renault » Villiers.

### Constat depuis 2014 :

Les 24 communes de l'ouest du canton ont l'obligation de se mettre en Com de communes. Ils ne développent aucun projet et se trouvent obligé de rejoindre Cœur D'Yvelines, la CCPH (Houdan) ou Rambouillet territoires.

Ils choisissent Cœur d'Yvelines existant. De par ce nouvel équilibre, Hervé Planchenault devient président.

La DDE s'étant dégagée de l'instruction des PC, elles bénéficient de fait du service « urbanisme » créé précédemment. Pour ces 24 communes, la compétence OM est exercée via le SIED, syndicat existant depuis 1965.

Aucune nouvelle compétence n'est développée.

**Au contraire, le RIPAM (réseau à destination des assistantes maternelles) est supprimé.**

Aucun projet d'urbanisme, plan ou scot, n'est développé. Aucun schéma de voies douces n'est élaboré. Toute approche de la loi SRU est rejetée systématiquement par le Président et la majorité en place !

Un système de fonds de concours est développé dont les conditions d'attribution est plus favorable aux petites communes. Les excédents de Cœur d'Yvelines à 31 proviennent essentiellement de Villiers, St Germain de la Grange. Les communes ayant une forte contribution économique sont Villiers S F, Beynes, Thiverval et Saint Germain de la Grange.

Le reversement aux communes est figé, ce qui signifie perte due à l'inflation ! Aucune revalorisation n'a été envisagé malgré ma demande.

Des attaques permanentes venant du président visent la crèche « cœur d'enfants » de Neauphle le Château, Jouars-Pontchartrain, Villiers St Frédéric.

Cela aboutit à la suppression de cette compétence à Cœur d'Yvelines et à la reprise en direct via un SIVU des 3 communes.

**Cœur d'Yvelines n'exerce plus aucune compétence concernant la petite enfance contrairement à la période 2004-2014**

Concernant les zones d'activité, dans le cadre de la CCCY, St Germain développe PAVY2 et 3, Thoiry amorce une nouvelle zone d'activité

## Constat depuis 2024

Les 7 communes gèrent en direct leurs OM, contrairement aux 24 nouvelles. Elles subissent des attaques diffamatoires en février 2024 de la part du Vc Président Pélissier et du Président Planchenault.

La confiance est définitivement rompue ce qui aboutit au rejet du Compte administratif au printemps 2024.

Le Président n'a plus la majorité ! Le Président retire les délégations du premier vice-président, M Hauet, maire de St Germain de la Grange. A savoir que c'était une des conditions que les 7 avaient mise pour un soutien à la candidature de M Planchenault.

Cependant, le conseil communautaire contredit le Président en confirmant Bertrand Hauet dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> vice-président en juillet 2024.

Plus aucun projet n'est développé !

Un projet de territoire est lancé en urgence par le Président, via des cabinets de conseils. A savoir que ce document n'a aucune valeur. C'est un document qui s'élabore en début de mandat pour dessiner des objectifs à réaliser.

Au vu de tous ces éléments et dysfonctionnements, les communes de l'est du canton décident d'initier une rupture et de reprendre leur destin en main via une nouvelle communauté de communes

Des contacts avec les services de l'Etat sont effectués.

## 2025

Les objectifs de cette scission :

- recréer un dynamisme disparu en direction de la petite enfance, des seniors, de l'environnement (voies vertes, ressourcerie ...). Réaliser un Scot qui définit nos volontés urbanistiques, nos volontés économiques. Valoriser notre territoire.

- Un enjeu important sur ce nouveau territoire : le devenir du domaine de Grignon.

Chaque commune a à délibérer. Le Préfet aura à prendre les décisions adéquates.

### Conséquences

Pour notre commune, aucune conséquence négative.

- La compensation financière de l'ex TP de Villiers pourra être revalorisée (figée depuis 2007).
- Nous gardons les revenus produits sur notre périmètre pour les 7 communes (8 ou 9 suivant les décisions de nos voisins immédiats) mais plus pour les 31 !
- Les contraintes urbanistiques seront mieux prises en compte
- Aucun impact sur les tarifs de la commune ou des associations. Cœur d'Yvelines d'aujourd'hui n'ayant aucune action en ce domaine.
- Aucun impact sur le réseau au fil des pages, celui-ci étant totalement indépendant de Cœur d'Yvelines

Nous pourrions redynamiser nos actions, recréer les liens indispensables entre nous pour que la confiance soit effective, repartir de l'avant après cet intermède de 10 ans d'immobilisme.